



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 3/2013

**Séance ordinaire du 25 juin 2013
à la salle des spectacles**

Présidence: M. Mazyar YOSEFI

Membres présents:	58
Membres absents excusés:	17
Membres non excusés:	<u>4</u>
Effectif total:	79

Absents excusés: Mmes et MM Graziella AIELLO, Mercédès ASSAL, Patrick ASSAL, Charles-André BOLOMEY, Angelika CONSTAM, Bernard FAUCHERRE, Florence KÄSLIN, Laurent KÄSLIN, Chantal KUNZ, Nathalie LINIGER, Jean-Pierre MICHAUD, Michel PETER-CONTESSÉ, Mary PITTET, Michel ROCHAT, Malica SKRIJELJ, Anne-Lise UDRY, Reynold UDRY.

Absents non excusés : Nadereh NASSIRI-ANSARI, Didier PYTHON, Thomas von SIEBENTHAL, Ali YAHIAOUI.

A 20H15, **M. Mazyar YOSEFI**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à cette dernière séance de l'année politique 2013 à M. le Syndic, MM les Municipaux, Mmes les conseillères communales, MM. les conseillers communaux, Mme la secrétaire du Conseil, M. le Secrétaire municipal, chères Palinzardes et chers Palinzards, Mesdames et Messieurs.

Il remercie chaleureusement le public, qui en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

Il salue également la présence de la presse qui est représentée ce soir par le journal «Le Régional» et le «24 heures».

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum est atteint avec 58 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Durant les mois d'avril et de mai, il s'est réuni avec les deux secrétaires du Conseil et Messieurs Perret et Niklaus, afin de mettre en place le nouveau site Extranet pour le Conseil



communal. Il espère que ce site vous convient et attend très volontiers vos suggestions et/ou améliorations qui pourraient être faites sur son utilisation.

Lundi 22 avril:

Il a reçu la lettre de démission de M. Corrado RAMETTA, du groupe Hors Parti. Il en donne la lecture:

«Monsieur le Président, mon emploi du temps n'étant plus compatible avec mes engagements au sein du Conseil communal d'Epalinges, je suis au regret de donner ma démission avec effet immédiat. Je tiens à remercier tous mes collègues conseillers/ères d'avoir partagé un travail commun en faveur de notre commune, et leur souhaite de beaux débats politiques plein d'enthousiasme. J'ai beaucoup appris et apprécié les discussions dans les différentes commissions dont j'ai faits partie durant toutes ces années. Je voudrais également remercier tous les membres du groupe Hors Parti que je continuerai à soutenir et encourager. A M. le Syndic, les Municipaux et à vous-même je souhaite une bonne continuation. Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.»

Il prend bonne note de ce courrier et lui souhaite une bonne continuation. Le remplaçant de M. RAMETTA a été présenté et sa candidature sera validée cette semaine par le nouveau Bureau.

Vendredi 10 et mercredi 22 mai:

Il a reçu plusieurs lettres de nos concitoyens demandant la mise en place d'un l'éclairage public au chemin du Bois-Murat. Il ne donne pas lecture des lettres car elles contiennent des informations personnelles. Il les a transmises à la Municipalité pour traitement.

Mercredi 5 juin:

Il a reçu un courriel de Mme Judith BOVAY, présidente de la Commission des finances. Il en donne lecture:

«Monsieur le Président du Conseil communal, par le présent courriel je vous informe que la commission des finances a élu M. Didier PYTHON comme président et M. Angelo MARZOLI comme vice-président pour l'exercice 2013-2014. En vous remerciant de bien vouloir prendre bonne note du contenu de ce courriel, je vous adresse mes meilleurs messages.»

Il adresse ses félicitations à MM. PYTHON et MARZOLI pour leurs élections.

Samedi 8 juin:

Il a reçu un courrier de la part de nos voisins du Grand-Chemin dont en il donne lecture:

«Circulation au Grand-Chemin – Danger. Mesdames et Messieurs, par la présente, nous souhaitons vous informer que malgré nos nombreuses sollicitations auprès du service de l'urbanisme, nous constatons que notre demande de sécurisation urgente à proximité du nouveau giratoire de notre quartier est restée vaine. L'arrivée prochaine de nouveaux habitants et le comportement dangereux dû à une vitesse excessive à l'entrée et à la sortie de ce giratoire sont très inquiétants. Nos enfants doivent fréquemment traverser cette route, qu'ils soient scolarisés au pavillon scolaire du Grand-Chemin ou qu'ils se rendent à pied par la forêt aux collèges de l'Ofréquaz et de la Croix-Blanche. Les soussignés avaient déjà envoyé le 31 mai 2012 un e-mail au service de l'urbanisme suggérant la mise en place de ralentisseurs



amovibles. La seule réponse obtenue depuis était qu'une étude complète de la mobilité est en cours dans la commune, et qu'il fallait patienter. Vous ne pouvez pas attendre qu'il y ait un accident pour agir. La mise en place de ralentisseurs provisoires sans attendre la mise à l'enquête devrait être envisagée sérieusement par les autorités. Un passage piéton à la hauteur du pavillon scolaire serait plus que justifié, et, enfin, une présence de patrouilleurs scolaires ou des agents communaux sécuritaires à la rentrée scolaire pour sensibiliser les habitants serait à notre sens judicieux. Quoi qu'il en soit, nous attendons des autorités de notre commune une réaction rapide à cette problématique qui met en danger nos enfants. Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre lettre, et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées. Au nom des habitants du Grand-Chemin 53/55 et 59. »

Au nom du Conseil communal, il transmettra cette lettre à la Municipalité pour traitement.

Résultats des votations fédérales du 9 juin 2013:

Objet fédéral: Election du Conseil Fédéral

Oui = 400, Non = 1818, taux de participation = 43.95%

Objet fédéral: Loi sur l'asile

Oui = 1'573, Non = 626, taux de participation = 43.97%

Objet cantonal : Contrôle de la validité d'une initiative

Oui = 1'746, Non = 309, taux de participation = 41.76%

Objet cantonal : récolte de signature

Oui = 1'726, Non = 337, taux de participation = 41.72%

Objet cantonal : Délai de vacances au Conseil d'Etat

Oui = 1'962, Non = 73, taux de participation = 41.70%

Objet cantonal : Cour des Comptes

Oui = 1'949, Non = 83, taux de participation = 41.74%

Au mois de mai, il a rencontré le Syndic et le Secrétaire municipal en vue d'une préparation d'un cahier des charges écrit entre le Bureau et le Greffe. Le but étant de clarifier les tâches afin d'éliminer les malentendus.

A ce propos, le Bureau a écrit deux lettres à la Municipalité, dont il donne rapidement lecture: «Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux. Le Bureau du Conseil a pris note de vos courriers du 11 février et de 21 mai derniers. Dans le but de simplifier cette procédure, de supprimer les malentendus et surtout avoir une transparence des coûts, le Bureau du conseil vous propose de lui accorder un poste budget. En effet, dans plusieurs communes avoisinantes, leur Bureau fonctionne déjà avec un budget. Ce dernier peut-être sous le contrôle du/de la Président-e et des membres du Bureau pendant chaque année de législatures. Les dépenses actuellement imputées à d'autres postes peuvent-être aussi groupées sous le poste budget du Bureau. Ce budget comprendra différentes charges, nous vous citons en particulier les éléments suivants:

- Organisation des dimanches de votation / Election



- Groupes de réflexions ou journées de travail supplémentaires du Bureau
- Organisation et rencontres entre notre commune et les autres communes de district
- Organisation de logistique nécessaire pour certaines séances du Conseil Communal
- Organisation d'une collation à la fin de chaque année politique
- Organisation du repas de la passation des pouvoirs au mois de juin
- Divers.

Ce budget de fonctionnement, selon nos premières estimations, serait de Fr. 6000.- et peut-être adapté les années suivantes si nécessaires. Nous sommes convaincu que le Conseil communal comprendra cette démarche qui contribue à la professionnalisation du Bureau et à l'indépendance du législatif. En vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous présentons, M. le Syndic, MM. les Municipaux, l'expression de nos sentiments les plus distingués.»

Deuxième lettre concernée :

«A la suite de plusieurs années d'expériences au sein du Bureau du Conseil communal, nous souhaitons vous faire part de notre volonté de professionnaliser de plus en plus le Bureau du Conseil. En effet, les tâches des secrétaires du Conseil, des membres du Bureau mais aussi le/la Président-e du Conseil sont de plus en plus importantes, par conséquent vous trouverez ci-dessous quelques propositions.

- Accorder un budget de fonctionnement au Bureau du Conseil
- Mettre à disposition des secrétaires du Conseil une clé de la commune pour la salle des commissions notamment
- Mettre en place une antenne de réseau internet/intranet sans fil à la salle des commissions
- Changer la machine à compter les bulletins de vote dans la salle des commissions
- Mise à disposition d'un bureau physique pour le Bureau notamment pour entreposer les archives (Actuellement ils sont à domicile privé)
- Mise à disposition d'une boîte aux lettres pour entreposer les courriers concernant le Bureau et le/la Président-e

Nous sommes certains que cela améliorera considérablement le bon fonctionnement du Bureau et sa collaboration avec le greffe Municipal. En vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous présentons, M. le Syndic, Messieurs les municipaux, l'expression de nos sentiments les plus distingués.»

Le Président annonce qu'un apéritif est organisé par le Bureau du Conseil à la fin de la séance au foyer de la Grande Salle pour célébrer la fin de l'année politique et l'arrivée, on l'espère, de l'été. Vous êtes tous les bienvenus ainsi que la Municipalité.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR



M. Erich DÜRST propose de retirer le point numéro 12 de l'ordre du jour. En effet, la commission chargée de la mise en concordance avec la nouvelle loi sur les communes a siégé à plusieurs reprises et a préparé un projet de rapport. Celui-ci a dû être soumis au service cantonal et à la Municipalité. Nous avons reçu récemment le retour du service cantonal mais les différentes remarques nécessitent une nouvelle séance de commission. Nous sommes aussi dans l'attente du préavis de la Municipalité, donc nous ne sommes pas prêts pour présenter cet objet ce soir.

A l'unanimité, le point 12 est retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à une évidente majorité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à Mme Françoise AUBERT pour la rédaction et à M. Michel PERRET pour la tenue de la séance.

3. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

Au nom du groupe Hors Parti, M. Ernest CORBAZ présente la candidature de M. **Michel PERRET**, actuel 1^{er} vice-président dont il fait la présentation:

«Il n'y a pas si longtemps, on a affublé de pas mal de noms cette personne, de président, de président de séance, etc. Enfin, il restera toujours pour nous le Pétabosson d'Epalinges. Parler de ses qualités serait trop long, il en a trop à mon avis, j'espère qu'il ne nous montrera pas trop de défauts durant son année de présidence. Il serait aussi agréable de l'élire ce soir, ça lui ferait aussi un joli cadeau d'anniversaire. Vu l'avance des travaux qu'il y a à la Girarde, je pense qu'il sera encore en fonction pour l'inauguration du Parc muséum des Beaux Jars d'Epalinges. Au nom du groupe Hors Parti, c'est avec plaisir que je vous propose la candidature de M. Michel PERRET.»

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote à bulletin secret, selon l'article 13 de notre règlement, et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	58
	- bulletins rentrés	58
	- bulletins nuls	1
	- bulletins blancs	0
	- bulletins valables	57
	- majorité absolue	26

M. Michel PERRET est élu Président du Conseil communal d'Epalinges avec **57 suffrages**. Le Président demande à M. Michel PERRET s'il accepte son élection, avec sa réponse positive il est applaudi par l'assemblée, il remercie les personnes présentes pour ce somptueux



cadeau d'anniversaire et accepte son élection. Il tâchera de faire de son mieux durant cette année de présidence.

4. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL

Premier vice-président

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST présente la candidature de **Mme Silvia WICHOU**D, qui a été 2^e vice-présidente lors de cette législature.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote à bulletin secret et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	58
	- bulletins rentrés	58
	- bulletins nuls	1
	- bulletins blancs	2
	- bulletins valables	55
	- majorité absolue	26

Mme Silvia WICHOUD est élue 1^{ère} vice-présidente du Conseil communal d'Epalinges avec **55 suffrages**. Le Président demande à Mme Silvia WICHOUD si elle accepte sa candidature, avec sa réponse positive elle est applaudie par l'assemblée.

Election du 2^e vice-président:

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de **M. Charles-André BOLOMEY** au poste de 2^{ème} vice-président.

Né à Aigle en 1952, habitant Epalinges depuis 1989, il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur mécanicien. Il exerce la fonction de directeur industriel au sein de la société Saint-Gobain isolation. M. Charles-André BOLOMEY étant absent ce soir, le groupe PLR prend la liberté de vous soumettre une très bonne candidature.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Le Président passe au vote à bulletin secret et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	58
	- bulletins rentrés	58
	- bulletins nuls	4
	- bulletins blancs	8
	- bulletins valables	54
	- majorité absolue	28

M. Charles-André BOLOMEY est élu 2^e vice-président du Conseil communal d'Epalinges avec **46 suffrages**.



5. ELECTION DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAL

Election des scrutateurs/trices

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de **M. Philippe KOCH**.

Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de **M. Gérard DEMIERRE**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote à bulletin secret et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	58
	- bulletins rentrés	58
	- bulletins blancs	1
	- bulletins nuls	0
	- bulletins valables	58
	- majorité absolue	30

M. Gérard DEMIERRE est élu avec **56 suffrages**, il accepte son élection.

M. Philippe KOCH est élu avec **53 suffrages**, il accepte son élection.

Election des scrutateurs/trices suppléants/tes

Pour le groupe Socialiste, M. Angelo MARZOLI propose la candidature de **M. Pierre BOREL**.

Pour les Verts, M. Erich DURST propose la candidature de **Mme Sophie LAB**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	58
	- bulletins rentrés	58
	- bulletins blancs	0
	- bulletins nuls	0
	- bulletins valables	58
	- majorité absolue	30

Mme Sophie LAB est élue avec **55 suffrages**, elle accepte son élection.

M. Pierre BOREL est élu avec **48 suffrages**, il accepte son élection.

Le Président félicite tous les membres élus sous les applaudissements de l'assemblée.

6. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION 2013

Le Président attend les propositions:



Au nom des Verts, M. Erich DURST propose la candidature de **M. Denis HEMME**

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY propose les candidatures de **Mme et MM Vanià LUIS FRANCISCO, Alexandre MEIER et Eric WEGMULLER.**

Au nom du Parti Socialiste, M. Angelo MARZOLI propose les candidatures de **Mme Catherine BURKI et M. Marco CAFFARO.**

Au nom du groupe Hors-Parti, M. Alain AMSTUTZ propose la candidature de **M. Ernest CORBAZ.**

Au nom de l'UDC, M. Philippe VERSEL propose la candidature de **M. Cédric CHARBONNET.**

Le nombre de candidats étant égal aux postes à repourvoir, les candidats sont élus tacitement sous les applaudissements. Le Président leur souhaite un travail fructueux lors de cette année.

Le Président passe ensuite à l'élection des suppléants de la commission de gestion 2013.

Au nom du groupe Hors-Parti, M. Ernest CORBAZ présente la candidature de **M. Anton EPP.**

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de **M. Marc VERAGUTH.**

Au nom des Verts, M. Erich DURST présente la candidature de **Mme Mary PITTET.**

Au nom de l'UDC, M. Philippe VERSEL présente la candidature de **M. Joël BOILLAT.**

Au nom du Parti Socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de **M. Thomas VON SIEBENTHAL.**

Le nombre de candidats étant égal aux postes à repourvoir, le Président annonce que les candidats sont élus tacitement sous les applaudissements.

7. RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES TAXES À PERCEVOIR EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES AUBERGES ET LES DÉBITS DE BOISSONS (LADB) – APPROBATION

Préavis municipal no 15/2013

La parole est donnée à **Mme Judith BOVAY**, présidente de la Commission des finances, qui lit son rapport.

La commission s'est étonnée que l'affectation des recettes en faveur de la prévention des risques liées à l'alcool ne soit pas mentionnée dans le règlement. Elle décide donc par 4 voix et 3 abstentions de proposer l'amendement suivant au préavis 15/2013:

- **d'adopter le règlement communal sur les taxes à percevoir en application de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB).**
- **d'affecter les recettes de cette taxe à la prévention des risques liés à l'alcool par des contributions financières aux organismes oeuvrant dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme.**

La Commission des finances propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis telles qu'amendées.



La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, est en mesure de transmettre ce soir les informations communiquées par le canton, concernant les taxes qui auraient pu être perçues par Epalinges auprès des commerces au bénéfice d'une autorisation de débits de boissons alcooliques à l'emporter. Pour 2011, c'est la somme de Fr. 31 187.50 qui aurait pu être taxée et rentrée dans les caisses communales. Pour 2012, Fr. 32 451.40. On peut donc penser que, pour 2013, notre commune pourra affecter une somme de Fr. 20 000 à 30 000 par année à la prévention des risques liés à l'alcool. La Municipalité accepte l'amendement proposé par la Commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement proposé par la commission des finances.

A l'unanimité moins 1 abstention, l'amendement est accepté.

A main levée, le **préavis No 15/2013 amendé est accepté à l'unanimité.**

**8. CHAUFFAGE DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT –
ASSAINISSEMENT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ENERGIE
THERMIQUE – CHANGEMENT DES NOURRICES SANITAIRES –
REMPLACEMENT D'UN TRONCON DE CONDUITE TELETHERMIQUE
ALIMENTANT L'ABRI PV**

Préavis municipal no 16/2013

La parole est donnée à **M. Horacio HERRERA**, président rapporteur de la Commission nommée qui lit son rapport ?

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Cédric DELAMADELEINE n'a pas entendu si les conclusions de la Commission des finances figuraient dans le rapport ?

Mme Judith BOVAY confirme que la Commission des finances a bien accepté ce préavis à l'unanimité.

M. Félix SCHMIDT a une question pour la Municipalité. On remplace un chauffage assez puissant pour ce complexe scolaire. Est-ce que l'idée a été envisagée d'analyser la possibilité de réaliser le départ d'un chauffage à distance qui pourrait servir généralement le quartier à partir de ce point de chauffage?



M. Pierre JOLLIET répond que cette option n'a pas été envisagée dans ce quartier. Ce chauffage n'est prévu que pour le complexe de Bois-Murat ou éventuellement des annexes si l'on doit un jour agrandir les bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

A main levée, le **préavis No 16/2013 est accepté à la grande majorité.**

9. PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PROTEGES SUR LA PARCELLE N° 501, PROPRIETE DE LA COMMUNE D'EPALINGES – DEMANDE DE CREDIT POUR LA DEMOLITION DU BATIMENT EXISTANT

Préavis municipal no 17/2013

La parole est donnée à **M. Yann GLAYRE**, président rapporteur de la commission nommée qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

A main levée, le **préavis No 17/2013 est accepté à l'unanimité.**

10. CREATION D'UN ECLAIRAGE PUBLIC AUX CHEMINS DE L'ARZILLIER ET DES ORCHEZ ; REMPLACEMENT DES TETES DE CANDELABRES – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis municipal no 18/2013

La parole est donnée à **M. Roland PERRIN**, en remplacement de Mme Mercédès ASSAL, présidente de la commission nommée qui lit le rapport.

Si les objets du présent préavis n'ont pas suscités d'objections ni d'oppositions particulières sur le principe, le manque de clarté du préavis ainsi que le nombre important des questions posées et non élucidées a conduit la commission à vous proposer à l'unanimité de vous rallier à la conclusion suivante: que le Conseil renvoie le préavis dans son intégralité à la Municipalité. Lors de l'évocation de cette conclusion, le municipal nous a proposé de retirer ce préavis de l'ordre du jour de la séance de ce soir. Pour toutes ces raisons, la commission vous recommande de refuser à l'unanimité ce préavis 18/2013 malgré l'avis favorable de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, prend la parole. Lors de la séance de la commission, un certain nombre de questions ont été posées auxquelles il n'était pas en mesure de répondre.



Il pensait qu'il n'aurait pas le temps d'avoir toutes les réponses aux questions posées d'ici à la séance du Conseil, c'est pourquoi il avait abondé dans le sens de la commission, pensant qu'il serait impossible de répondre il valait mieux retirer le préavis. Le service technique a mis les bouchées doubles et les spécialistes lausannois sont venus donner des explications. Il est maintenant en mesure de donner des réponses, qu'il fait avec l'aide de plans et d'informations projetés sur grand écran.

Une fois terminé, il propose enfin d'accepter le préavis tel que proposé avec ces compléments d'information.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre MEIER remercie le municipal pour cette présentation. Dans le fond, ça le gêne qu'un préavis ne soit pas complet au moment de la séance afin que l'on puisse voter en connaissance de cause. Il sent un manque de respect auprès du Conseil, il demande donc que ces préavis soient pris au sérieux, que les données soient correctes quitte à peut-être retarder le préavis si celui-ci n'est pas complet.

M. Laurent BALSIGER voit que la Municipalité suit les conseils qu'on lui donne et qu'il manque une vision d'ensemble sur le niveau d'éclairage que l'on veut atteindre dans les différentes zones et l'efficacité énergétique que l'on veut obtenir. Il serait judicieux que la commune ne suive pas aveuglément les avis de certains spécialistes, mais qu'elle puisse définir des objectifs et des standards qu'on puisse appliquer dans les différentes situations.

M. Roland PERRIN pense que, si l'on avait eu ces informations lors de la séance de la commission, cela aurait passé comme une lettre à la poste et vous auriez eu ce soir un préavis favorable. Il est personnellement agacé d'avoir perdu son temps à la commission et ce soir avec cette présentation.

Mme Catherine MORAND comprend les agacements des membres de la commission mais M. Jean-Marc BAATARD a été très convaincant dans sa démonstration et elle trouve dommage que, pour une question de chronologie, ce préavis soit reporté. D'autant plus que les jours vont commencer à baisser et cet éclairage sera plus que nécessaire dès cet automne.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Avec 38 oui, 9 non et 8 abstentions, **le préavis No 18/2013 est accepté avec les compléments d'information.**

M. Maurice MISCHLER, Syndic, souligne que les commissions deviennent de plus en plus pointues en ce qui concerne les problèmes techniques. En tant que Municipalité, il est toujours très difficile de répondre aux questions techniques, et, de plus en plus, il faudra demander de l'aide aux professionnels. Nous avons bien entendu votre volonté que les préavis soient plus pointus et nous nous plierons volontiers à cette demande.

M. Fabien LOI ZEDDA attend d'un préavis qu'il soit complet. Ce vote très partagé montre bien que ce préavis ne l'était pas. Cela éviterait aussi de donner l'impression de perdre son temps en commission.



11. PETITION A L'ENCONTRE DU PROJET DE CREATION D'UN RESTAURANT MCDONALD'S AU CARREFOUR DES CROISETTES – RAPPORT DE LA COMMISSION DES PETITIONS

Le rapport de la commission des pétitions a été envoyé à tous les conseillers. La lecture n'est donc pas nécessaire.

M. Olivier VERAGUTH, président rapporteur de la commission nommée, confirme que la commission a proposé de classer cette pétition.

M. Erich DÜRST déclare, par transparence, qu'il a été signataire de cette pétition. Il revient sur la proposition de la commission de la classer. A son avis, une pétition est une demande de citoyens d'obtenir soit un résultat complet soit une réponse sur un sujet qui les préoccupe. Il trouve un peu court de classer simplement cette pétition au lieu de la transmettre

à la Municipalité. Le fait que le Conseil transmette à la Municipalité ne veut pas dire qu'il soutient nécessairement les demandes qui sont adressées par les pétitionnaires. C'est qu'il estime que la Municipalité doit apporter des réponses à ces différentes préoccupations. Imaginez que les 159 pétitionnaires aient écrit individuellement un courrier à la Municipalité. Elle aurait très vraisemblablement répondu à ces 159 personnes. Il propose de transmettre cette pétition à la Municipalité sans que cela ne préjuge sur la décision de la commission ainsi que sur la réponse de la Municipalité aux pétitionnaires.

M. Olivier VERAGUTH mentionne que l'article 49 du règlement propose 3 possibilités au Conseil:

- prise en considération et/ou transmission à la Municipalité pour étude et préavis;
- transmission à la Municipalité;
- classement de la pétition;

Les avis des signataires ont été très clairement entendus. La seule chose qui relève de la compétence de la Municipalité est le vœu émis par la commission d'être attentive à la circulation autour de cette parcelle qui se situe sur le domaine public.

M. Fabien LOI ZEDDA, si la Municipalité avait dû répondre 159 fois elle aurait eu pas moins de 30 lettres différentes. Le problème a été débattu avec un profond respect démocratique pour ces 159 avis et le temps nécessaire a été pris. Nous avons constaté que nous étions en face d'une énumération hétéroclite de sujets fort différents pour une parcelle qui n'était pas communale mais qui tient au droit privé et d'un strict droit d'un propriétaire de vendre sa parcelle. Devant la série d'arguments, nous n'avons pu qu'aboutir à cette conclusion.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande de voter pour classer la pétition ou de la transmettre à la Municipalité.

Avec 30 non, 27 oui et 1 abstention, la pétition est classée.



M. Laurent BALSIGER, par égard à ceux qui se sont exprimés en signant cette pétition, il propose que la Municipalité donne réponse aux questions qui ont été soulevées.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, indique que la Municipalité prend très au sérieux d'une part cette pétition, mais, d'autre part, sachez que des négociations sont en cours avec McDonald's pour négocier cette éventuelle implantation. Comme l'a remarqué la commission, la priorité maximale est la mobilité et la circulation. Des études faites par des professionnels sont en cours, vous serez les premiers informés dès que les négociations seront terminées.

12. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2012

Avant de commencer, le Président demande à la Municipalité et aux conseillers s'ils désirent s'exprimer maintenant.

M. Alexandre MEIER a un commentaire sur la page 12 du rapport de gestion, il se demande pourquoi des chiffres sont indiqués au dix millième? Est-ce qu'il y a un mandat cantonal ou fédéral qui demande des équivalents temps pleins au dix-millième? Ne pourrait-on pas être plus réaliste et indiquer des chiffres à deux décimales après la virgule?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, étant donné que le calcul se fait en base dix, certaines fractions donnent des développements décimaux qui sont infinis. Il est toujours difficile de contenter tout le monde mais il souligne qu'il se pliera volontiers à cette demande.

Le Président donne maintenant la parole à M. André OVERNEY, président de la Commission de gestion. Il rappelle que tout le monde a reçu le rapport contenant la composition de la Commission de gestion, l'énumération des séances, un résumé des questions abordées pour chaque dicastère, les questions posées avec les réponses de la Municipalité et l'indication du maintiens ou de l'abandon des objets, cela dans l'ordre des questions relevant des années 2010 à 2012. Il part donc de l'idée qu'il n'est pas nécessaire de lire en entier les 18 pages de ce rapport dans la mesure où tous les conseillers l'ont lu attentivement. Eu égard au vote qui va intervenir, il se permet toutefois de lire les conclusions du rapport page 18:

« La commission de gestion 2012 tient à adresser ses remerciements aux représentants de la Municipalité qui ont participé et répondu avec transparence à nos questions. A M. le Secrétaire municipal pour son efficace collaboration. A titre personnel, mes chaleureux remerciements aux membres de la Commission de gestion qui furent consciencieux, belle équipe. Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous propose d'approuver le rapport de gestion 2012 de la Municipalité, le rapport de la Commission de gestion 2012, de donner décharge de son mandat à la commission de gestion. »

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Le Président passe maintenant au vote.

A main levée, le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission de gestion sont approuvés à l'unanimité.



Le Président remercie chaleureusement les membres de la Commission de gestion pour l'excellent travail accompli.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes communaux dans leur ensemble. Elle n'est pas demandée. Il propose de lire les grands chapitres en page 1 de la table des matières. Les conseillers peuvent intervenir au cours de la lecture.

Il passe ensuite la parole à **Mme Judith BOVEY**, présidente de la Commission des finances. Elle propose de ne pas lire le rapport que les conseillers ont tous reçu, ce qui est accepté.

Le Président passe au vote de l'adoption des comptes 2012, arrêtés au 31.12.2012.

A main levée, **les comptes 2012 sont adoptés à l'unanimité.**

Il remercie les membres de la commission ainsi que la Municipalité et le boursier pour leur travail.

13. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Caisse intercommunale de pensions (CIP): l'assemblée générale a eu lieu dans cette même salle le 13 juin 2013 afin de se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts et pour mettre la caisse en conformité avec le droit fédéral. Plus de 600 délégués se sont prononcés et la majorité des deux tiers requise a décidé d'accepter ces statuts. Cela implique pour l'employeur, en particulier pour la commune d'Epalinges, une contribution de 3 % pendant 17 ans. En contrepartie, les assurés ont vu leur durée d'assurance fixée à 40 ans et le nouvel âge terme fixé à 60 ans.

Semaine de la mobilité 2013: du 16 au 22 septembre 2013 aura lieu la Semaine de la mobilité (en même temps que la Semaine du goût). A l'instar d'il y a 4 ans, nous proposons aux membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi qu'aux employés communaux de refaire l'action «Ca marche pour ma commune». Cette action consiste à s'inscrire et à noter le nombre de pas parcourus à l'aide d'un podomètre (offert par la commune). On compte qu'un nombre de 10'000 pas par jour est conseillé par les ligues de la santé. A la fin de cette action, le nombre de pas sera réuni. Un maximum de pas est bien entendu visé. Les personnes intéressées à participer peuvent s'inscrire auprès du bureau du Greffe municipal d'Epalinges.

▪ M. Pierre JOLLIET, municipal

Centre d'animation des jeunes d'Epalinges (CAJE): le CAJE assure l'animation du réfectoire scolaire avec une certaine surveillance entre midi et 14H et cela 4 jours par semaine. Dans le cadre de l'animation du réfectoire, les animateurs ont constaté que plusieurs enfants entre 10 et 12 ans restaient seuls à la maison le mercredi. Dès la rentrée scolaire, nous allons tenter l'expérience d'offrir des activités à ces enfants, qui se dérouleront dans le local du four à pain. Ces activités consisteront à pourquoi pas se



faire à manger, bricoler, regarder un film ou visite d'un musée. Cette animation durera jusqu'à 17H30, ils ne seront donc plus laissés à eux-mêmes tout l'après-midi.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Service de défense incendie et secours (SDIS): après la protection civile en 2011, la police en 2012, votre Municipalité a pour tâche avec effet au 1^{er} janvier 2014 de mettre en application la loi sur le service défense incendie et secours qui a été votée par le Grand Conseil à la fin 2010 et qui nous donne 3 ans pour nous adapter à ce nouveau fonctionnement. Notre idée était de transformer la convention qui existe encore avec Savigny et Vers-chez-les-Blanc en une fusion. Or, en cours de travaux, Savigny nous a fait savoir qu'ils souhaitaient plutôt fusionner avec des villes qui se trouvent en direction du lac et Epalinges doit évidemment l'accepter. Ce qui a été moins accepté, ce sont les éléments qui figurent dans le préavis que la Municipalité de Savigny a établi à l'intention de son Conseil communal, respectivement ce sont des éléments qui ont été repris dans un article du journal «Le Régional» en date du 6 juin. Par respect pour nos hommes du feu, nous avons réagi et avons écrit une lettre à la Municipalité de Savigny dont je me permets de vous faire lecture de l'essentiel :

«Votre projet de regroupement des Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) – Comme vous le savez, nous avons respecté, bien que le regrettant, le souhait de votre autorité de stopper les discussions pour une fusion avec les entités de notre commune et de Vers-chez-les-Blanc. Votre décision a pour but de rejoindre une région qui vous est plus proche. Nous devons toutefois vous faire savoir notre déception, et c'est un euphémisme, devant les motifs évoqués dans votre préavis 6/2013 à l'attention du Conseil communal et repris partiellement dans l'édition du 6 et du «Régional». En effet, lire dans le préavis qu'aucun dépêchement de premier secours ne s'est manifesté pour organiser un nouveau SDIS, revient à balayer d'un revers de la main les travaux préparatoires effectués par les états-majors respectifs, cela en concertation avec les autorités en place. Mais il est vrai que ce projet ne semblait ne pas convenir à votre Autorité, notamment le futur organigramme qui pourtant tenait en compte aussi bien des compétences de chacun que des sensibilités locales. D'autre part, parler de tolérance polie nous semble, pour le moins, occulter l'excellent travail effectué par les hommes du feu, tant en intervention que lors d'exercices. Les nouveaux municipaux responsables du feu avaient pu le constater dès leur prise de fonctions, le 2 juillet 2011, à l'occasion d'un feu de ferme, et l'ont encore vérifié lors de la remise du commandement au Capitaine Yves Gorka, ainsi qu'en assistant aux exercices communs. Pour le bon ordre des choses, nous vous informons faire suivre copie de la présente à Mme la Présidente du Conseil communal de Savigny, en la priant de faire lecture de ce courrier lors de votre séance du 24 juin 2013, ainsi qu'à la rédaction du «Régional». Nous souhaitons toutefois plein succès à votre future organisation.»

M. Bernard KRATTINGER, municipal

Etude d'un «Plan directeur localisé » pour le secteur des Croisettes (PDL): le plan directeur communal adopté par le Conseil communal le 09 mai 2000 mentionne, dans le cadre de la politique d'aménagement et au chapitre des priorités communales, la



nécessité de renforcer le centre des Tuileries tout en améliorant l'aménagement des espaces publics. Les mesures évoquées pour accompagner cet objectif consistent notamment à affirmer l'ambiance du centre par des animations et manifestations occasionnelles, favoriser le maintien et le développement des petits commerces, envisager une étude pour le réaménagement des espaces réservés aux piétons. Concernant ce quartier d'Epalinges, les immeubles du chemin des Croisettes 3 à 15 doivent être impérativement rénovés. Pour mener à bien ces importantes rénovations, le propriétaire envisage une éventuelle surélévation des bâtiments, ce qui permettrait le transfert des locataires pendant les travaux. Le plan de quartier en vigueur est trop ancien pour qu'un addenda soit possible. Les réaménagements prévus pour ce quartier nécessitent donc un nouveau plan partiel d'affectation ou une modification du plan général d'affectation selon la nouvelle terminologie. Vu les orientations du plan directeur communal de 2000 et la gestion des projets relatifs aux immeubles du Ch. des Croisettes 3 à 15, la Municipalité se propose d'établir un plan directeur localisé pour ce quartier qui englobera les parcelles sises au nord et au sud du chemin des Croisettes, entre le carrefour des Croisettes et le rond-point des Tuileries. Pour effectuer cette étude et préparer le plan directeur localisé, la Municipalité a d'ores et déjà confié au bureau Tribu Architecture le mandat d'organisation et d'animation d'une démarche, participative pour la revalorisation du quartier des Croisettes. Cette démarche qui débutera en septembre 2013, consiste notamment à impliquer la population dès la genèse du projet et ainsi permettre de définir avec les habitants les objectifs qui défendront au mieux les intérêts publics et répondront le plus précisément possible aux attentes des usagers. Le projet définitif fondé sur l'expertise citoyenne évoquée précédemment sera bien entendu réalisé par des professionnels de l'aménagement du territoire. Les décisions finales appartiendront aux autorités politiques de notre commune. Cette démarche comprendra tout d'abord une information à l'ensemble des habitants du quartier, la constitution d'un groupe de suivi et une opération de lancement qui pourrait prendre la forme de balade dans le quartier et/ou d'animation. Durant cette première étape sera aussi présentée la suite de la démarche, soit l'organisation des ateliers de consultations et de concertations, les relations entre les citoyens participants et les mandataires chargés d'élaborer le projet ainsi que concernant la validation du projet définitif. Les informations essentielles vont donc être dévoilées concernant cette approche interactive dans le domaine de l'aménagement du territoire où la Municipalité et notre service technique seront étroitement associés. Des informations à ce sujet seront également diffusées par le biais du «Palinzard».

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Brigitte CROTTAZ a une question pour la Municipalité: le 28 juin 2011, notre Conseil a accepté le préavis 15/2011 concernant le plan de quartier les Bosquets du Giziaux. Un an plus tard, ce même Conseil a accepté le préavis 6/2012 qui demandait une modification de ce plan de quartier visant à une densification des logements sur ces parcelles. Le planning faisait mention de la construction d'un immeuble d'habitation comme premier pas dans cet aménagement, puis de la construction de la déchetterie. La date de 2016 devait même être considérée comme réaliste pour l'inauguration d'une nouvelle déchetterie. Un an plus tard, soit aujourd'hui, aucun des travaux planifiés n'a débuté faisant sérieusement douter de la



réalisation d'une déchetterie dans les délais prévus. La Municipalité a-t-elle une explication à ces retards? Y a-t-il des oppositions au projet? Sinon, la Municipalité a-t-elle la possibilité d'influencer le planning prévu, en commençant peut-être par la création de la déchetterie plutôt que celle des bâtiments? Dans le cas contraire, la Municipalité a-t-elle réfléchi à d'éventuelles solutions alternatives, comme la création d'une déchetterie communale?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que la réponse à cette question sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil en septembre.

M. Laurent BALSIGER, souhaite déposer un postulat pour l'élaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public (ou plan lumière):

«Comme nous le prouvent les discussions à propos du préavis 18/2013 «Création d'un éclairage public aux chemins de l'Arzilier et des Orchez; remplacement des têtes de candélabres – demande d'un crédit de construction» ainsi que les questions et remarques des palinzards entendues par nombre d'entre nous sur ce sujet, l'éclairage public ne laisse pas indifférent. En effet, que ce soit par son absence, son inefficience, voire son excès, ce sujet anime les débats depuis quelque temps déjà.

Or, faute d'une vision globale sur ce sujet, la Municipalité traite les demandes au cas par cas, sans pouvoir justifier véritablement ses choix (ou plutôt ceux de son mandataire), rouvrant ainsi les questions et débats, à chaque nouveau projet ou nouvelle demande liées à l'éclairage public. L'éclairage public est une infrastructure importante, un des rares réseaux visibles et couvrant plusieurs fonctions : éclairer, sécuriser, mettre en valeur, etc. Parmi les nombreuses questions ou remarques que l'on entend liées à l'éclairage public, en voici quelques-unes en exemple: ma rue est trop ou pas assez éclairée, faut-il diminuer l'éclairage public (allumage par détecteur, réduction la nuit)? Voire le supprimer (Morat va le faire cet été)? Quid de la pollution lumineuse? Quelles sont les normes et standards pour les différentes situations (grands axes routiers, zone 30, etc.)? Nos monuments sont-ils bien mis en valeur ? Quelle ambiance nocturne pour nos rues et places?

De nombreuses communes et villes vaudoises se sont dotées d'un tel outil, on peut notamment citer Rolle, Montreux, Pully, Lausanne, ainsi que de nombreuses petites communes.

Afin de poser les objectifs en matière d'éclairage public de notre commune, de définir la vision et les standards à appliquer selon les différentes situations rencontrées et ainsi de répondre aux différentes questions qui se posent sur ce sujet sensible, j'invite la Municipalité à réaliser un schéma directeur de l'éclairage public, ou plan lumière, qui traitera notamment des points suivants:

- La vision et les objectifs en termes d'éclairage public de la commune d'Epalinges;
- Normalisation de l'éclairage sur les axes de circulation (définir pour chaque typologie de route les éléments suivants: le niveau d'éclairement moyen, le type de matériel préconisé, l'interdistance des éléments, la hauteur de pose, la puissance installée, etc.);
- Mise en valeur du patrimoine et la création d'une ambiance sur les places / sites remarquables ou fréquentés;
- Développement durable et énergie (mesures et objectifs d'économie d'énergie et de limitation de la pollution lumineuse, etc.)»

Il remercie le Conseil de soutenir ce postulat en le transmettant à la Municipalité pour étudier cette opportunité et faire une proposition dans ce sens.



Comme le règlement le stipule à l'article 66, ce postulat sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Susanna KUSSMANN fait lecture de son interpellation:

«Dans le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets approuvé par le conseil communal en décembre 2012, il est stipulé que les entreprises inscrites sur le territoire de la commune d'Epalinges sont soumises à la «taxe forfaitaire entreprise et commerce». Cela est en analogie du forfait de base pour chaque citoyen adulte. Les montants de Fr. 150.- pour les habitants et Fr. 300.- pour les entreprises étaient la base de discussion.

Mi-mai 2013, la Municipalité a adressé une lettre et un questionnaire à toutes les entreprises d'Epalinges pour qu'elles puissent se prononcer sur la manière d'élimination de leur déchets comme, par exemple, pesage des conteneurs, manutention des conteneurs enterrés, collecte de déchets spécifiques et autres. Des informations sur la «taxe forfaitaire entreprise et commerce» ont été données également.

Cette lettre a été envoyée à toutes les raisons sociales, individuelles ou inscrites au registre de commerce, situés dans notre commune. Il y a un certain nombre de micro-entreprises dans notre commune, où les personnes travaillent depuis leur domicile sans produire de déchets considérables (travail d'ordinateur, secrétariat, consultant, etc.). Le peu de déchets qui est effectivement produit est éliminé avec le déchet du propre ménage. Il se peut même qu'une personne ait plusieurs raisons sociales – ces personnes-là ont reçu un formulaire pour chaque micro-entreprise à leur nom. Ils craignent de devoir payer une multiple fois la taxe de base, soit la taxe par habitant et la ou les taxe/s forfaitaires entreprises.

Je demande à la Municipalité de répondre par écrit aux questions suivantes:

1. Avez-vous l'intention de facturer la «taxe forfaitaire entreprise et commerce» à tous ceux qui ont reçu ce dit formulaire?
2. Est-il correct de faire payer les personnes ayant une micro-entreprise plusieurs fois, soit comme citoyen et pour chaque entreprise à leur nom?
3. Ne serait-il pas plutôt judicieux que les micro-entreprises n'ayant pas d'employés et dont l'adresse de la raison sociale est identique avec l'adresse privée du contribuable devraient payer qu'une seule fois une taxe de base, soit comme habitant ou comme entreprise? »

Le Président passe maintenant au vote s'il y a au moins 5 conseillers qui soutiennent cette interpellation, ce qui est le cas. L'interpellation est soutenue et sera transmise à la Municipalité qui répondra par écrit lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Félix SCHMIDT a plusieurs propositions. La première qui a trait au respect de nos institutions. Il pense que la publication dans le journal d'Epalinges des comptes de la commune avant qu'ils ne soient présentés au Conseil était une erreur. Le Conseil a le droit de consulter les comptes et de prendre position de ces comptes avant qu'ils ne soient publiés. Il demande donc à la Municipalité qu'elle cesse de publier ces comptes avant de les présenter au Conseil.

La deuxième point est un vœu: on a récemment voté un crédit pour la réfection du chemin du Polny. A notre grande surprise, il y a de nouveau des trous dans cette partie rénovée. C'est un



très mauvais usage des deniers publics que de devoir rouvrir des routes qu'on vient de refaire complètement. Il attend donc une réponse à cette question.

Le troisième point est aussi un vœu: cela fait une douzaine d'années qu'il est au Conseil communal et il trouve qu'il serait bon qu'il y ait un point qui traite des dépenses courantes. Les décisions que le Conseil doit prendre pour la bonne gestion de la commune méritent d'être le plus claires possible. Ainsi, chaque fois qu'on investit quelque chose, il faudrait qu'on se pose la question et éventuellement débattre pour connaître l'effet des comptes courants sur l'investissement que l'on va faire. Cela fait plusieurs fois qu'il fait cette demande et aimerait vraiment être entendu.

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, répond concernant les travaux au chemin du Polny. Il est vrai que le Conseil a voté un crédit pour refaire intégralement cette route. Actuellement les SI sont en train de gainer et de parfaire les conduites d'eau qui avaient explosé l'automne passé. Le chemin du Polny n'a absolument pas été refait. La partie maintenant goudronnée a été faite par les SI pour des questions de sécurité. Les travaux prévus pour ce chemin seront faits cet été une fois que les SI auront terminé leur travaux.

M. Silvia WICHOU a un vœu à soumettre concernant le carrefour chemin de Mon-Repos et chemin de Sylvana, autrement dit le carrefour qui se situe à côté de la maison de paroisse. En effet, tous les jours des paroissiens, des promeneurs, des randonneurs du chemin St-Jacques de Compostelle, et surtout des jeunes écoliers, traversent ce carrefour assez dangereux. La visibilité sur les voitures arrivant des trois côtés est très mauvaise. En conclusion, elle demande d'étudier la possibilité d'instaurer un passage piéton, afin de faciliter la traversée entre le chemin de Sylvana, qui descend depuis l'église en direction de la maison de paroisse et le chemin de Mon-Repos, côté cimetière.

M. Erich DÜRST revient sur la demande de M. Félix SCHMIDT concernant la publication des comptes de la commune. Il lui semble que ces comptes, une fois adoptés par la Municipalité, sont publics. Il n'y a rien qui s'oppose à ce qu'ils soient publiés, au contraire le respect de nos institutions et de notre démocratie fait que l'ensemble de la population peut avoir droit à ces informations même avant nous. Ce qui ne nuit en rien à nos compétences, à nos prérogatives et à notre indépendance face à la Municipalité.

M. Cédric DELAMADELEINE ne partage pas tout à fait cette opinion car le Conseil peut avoir le choix dans les cas les plus graves de refuser les comptes, ou dans des cas plus légers de les modifier pour une raison quelconque. En termes de communication, la Municipalité devrait apporter un correctif dans les journaux. La population peut donc attendre que le Conseil ait accepté les comptes avant d'en prendre connaissance dans le journal.

La discussion n'est plus demandée.

Avant de prendre congé de l'assemblée, le Président souhaite dire quelques mots.

«Une année de présidence qui a passé comme quelques minutes dans la vie. J'espère avoir été à la hauteur de vos exigences et avoir pu conduire le Conseil comme vous le souhaitiez avant et après m'avoir élu. J'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec le Bureau, que je remercie sincèrement et aussi avec les secrétaires du Conseil et le Secrétaire municipal pour leur collaboration. J'ai toujours gardé le souci de démocratie, l'intérêt de nos concitoyen-ne-s, de préserver la séparation des pouvoirs, et j'ai essayé de donner une tâche plus claire au Bureau



avec l'aide bien entendu de ses membres. C'est avec grand plaisir que je laisse la présidence à M. Michel PERRET en qui j'ai totalement confiance. Je vous remercie toutes et tous pour votre vote et confiance.»

Le Président clôt la séance à 22 heures.

Epalinges, le 31 juillet 2013.

Le Président :

La Secrétaire

Mazyar YOSEFI

Fabienne GHEZA